



Union of European Federalists
Union Europäischer Föderalisten
Union des Fédéralistes Européens

Séance 2 : Histoire du fédéralisme européen

NB : Utiliser le corpus
de textes consacré à
l'histoire du
fédéralisme européen

Présentation : Hervé Moritz

Les projets d'Europe fédérale dans la Résistance

Corpus : Lire les textes 1 à 6

La fédération européenne, pourquoi ?

- Combattre le militarisme / l'impérialisme.
- Combattre l'impérialisme de l'Etat-nation à la souveraineté absolue, aux vellétés guerrières, de l'Etat centralisé.
- Combattre l'Etat totalitaire / la dictature, qui agresse les nations voisines et traite ses citoyens comme des sujets au service de son expansion.
- Favoriser le développement économique et la reconstruction.
- Garantir la démocratie, l'état de droit et les libertés fondamentales des citoyens (constitution des Etats)
- Garantir la paix européenne et mondiale durable / Eviter les conflits de territoire.
- Echec des pactes de non-agression et des organisations internationales (SdN).

La fédération européenne, comment ?

- « L'abolition définitive de la division de l'Europe en Etats nationaux souverains. » -> Fédération européenne pour limiter le pouvoir absolu des Etats-nations
- Protection de citoyens contre l'arbitraire / Libertés fondamentales (expression, croyances, etc.) / L'état de droit. -> Déclaration / Charte de ces droits imprescriptibles
- La démocratie, par le contrôle des citoyens des souverainetés nationales et européenne. Démocratie représentative par les élections.
- Citoyenneté européenne en plus de la citoyenneté nationale.
- Subsidiarité / décentralisation des pouvoirs.
- Frontières administratives pour remplacer les frontières nationales et éviter conflits de frontières.

Faire la fédération européenne après la Seconde Guerre mondiale

Corpus : Lire les textes 10 et 13 à 15

Observations

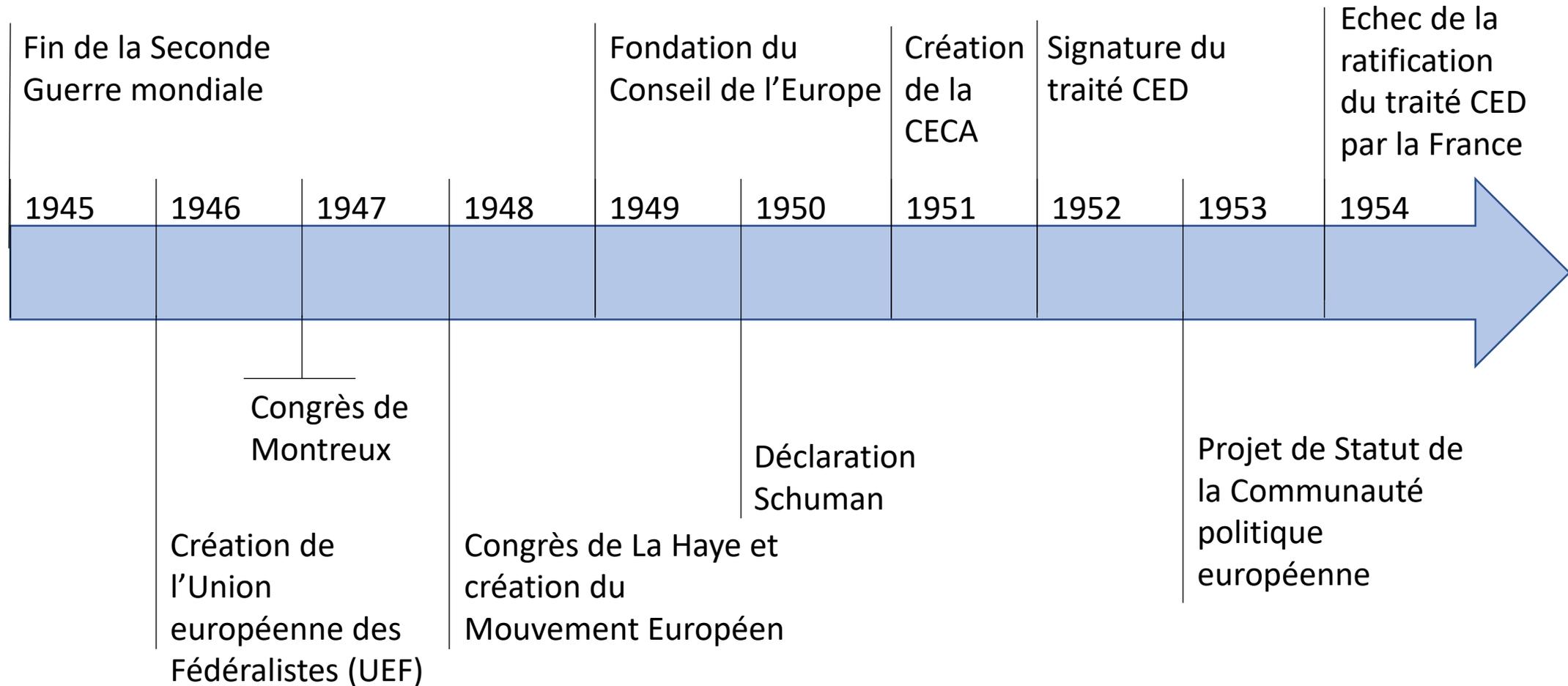
Texte 10 :

- Congrès de La Haye de 1948 qui réunit résistants, intellectuels, hommes politiques pour imaginer les contours de l'unification européenne : opposition entre unionistes (coopération européenne entre Etats nationaux souverains) et les fédéralistes (transfert de souveraineté à une entité supranationale).
- Les fédéralistes obtiennent tout de même la création d'institutions supranationales (Cour suprême, Assemblée parlementaire européenne, etc.) -> Mène en 1949 à la création du Conseil de l'Europe, organisation internationale, par le traité de Londres.
- L'idée qu'une Fédération européenne doit intégrer une Fédération mondiale.

Textes 13 à 15 :

- Craintes et déception des fédéralistes sur les projets d'Europe en cours. Les gouvernements nationaux, dont les Etats se sont finalement relevés après leur destruction à la fin de la Seconde Guerre mondiale, freinent l'avènement de la Fédération.
- Opposition entre les fonctionnalistes (pour la création d'organisations internationales spécialisées dans chaque domaine à adhésion libre par les Etats-nations) ou néofonctionnalistes (théorie de l'intégration européenne par débordements successifs, *spillover*, sans finalité particulière) et les fédéralistes (pour une Fédération européenne).
- Tentative de rédaction d'une Constitution fédérale par l'Assemblée *ad hoc* (Assemblée de la CECA élargie), ou dans un premier temps, d'un Pacte fédéral pour définir les pouvoirs à exercer en commun. -> Statut de la Communauté Politique Européenne pour chapoter la CECA et la CED. Entre deux, garder la souveraineté intégrale des Etats, tout en mettant des compétences en commun. Echec de la CED, abandon de la CPE.

Faire la fédération européenne après la Seconde Guerre mondiale



Les fédéralistes face aux traités de Rome

Hendrik Brugmans : Les fédéralistes gradualistes

- Déception de l'échec de la CED en 1954
- Constat de les Etats nationaux sont rétablis : il faut donc faire avec les gouvernements, qui ne sont pas tous nationalistes
- Volonté de certains pro-européens, dirigeants des Etats nationaux, de faire avancer le projet européen pour des intérêts économiques
- L'intégration européenne économique aura des conséquences politiques inévitables
- Impliquer les gouvernement et parlements nationaux dans la création d'une Europe fédérale.
- Un nouveau combat grâce au lancement de la Communauté économique : L'effacement des frontières nationales
- Soutien aux traités de Rome

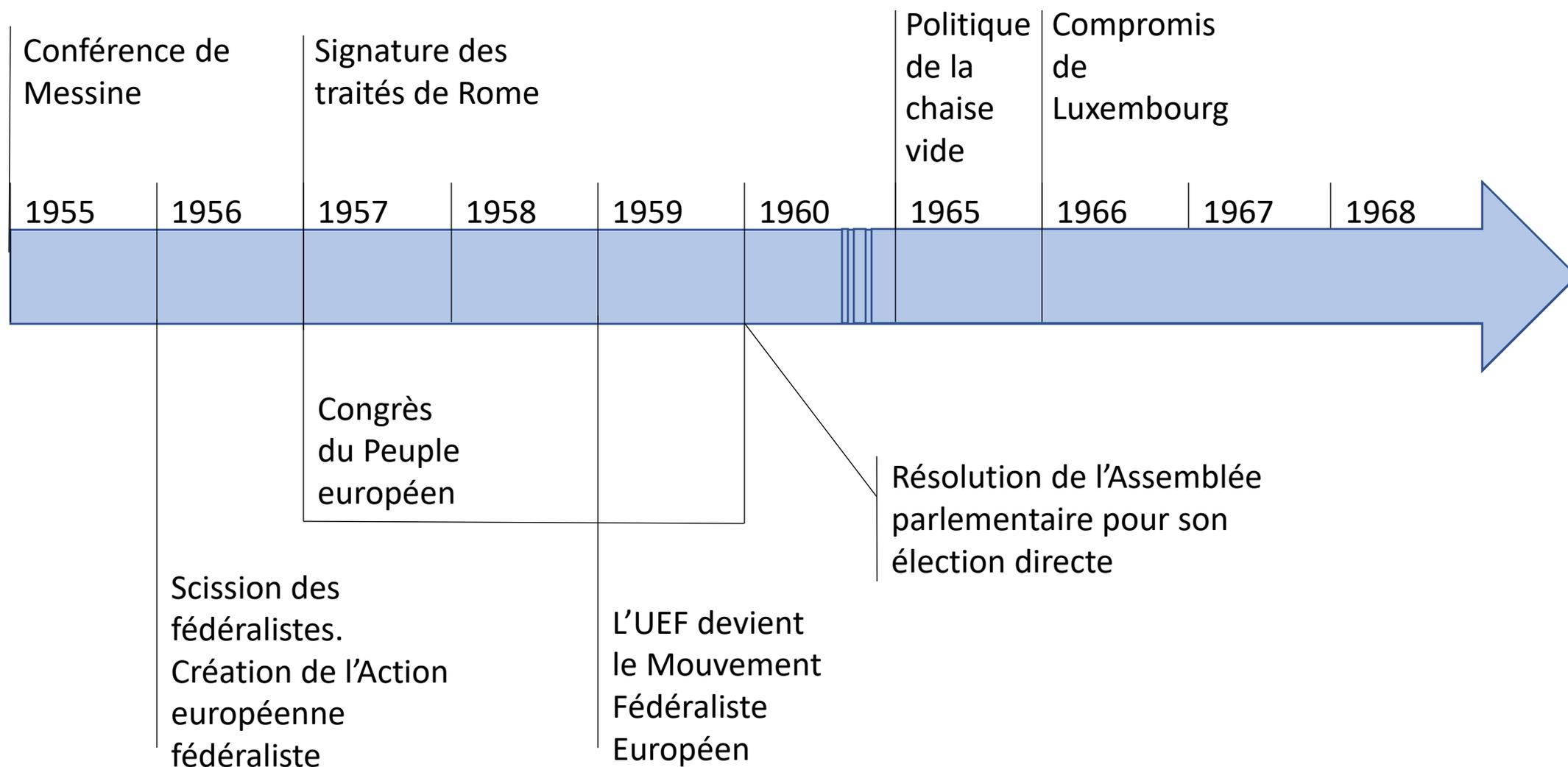
-> **Les fédéralistes gradualistes, réunis au sein de l'Action fédéraliste européenne (créée en 1956)**

Altiero Spinelli : Les fédéralistes constituants

- Opposition aux traités de Rome qui ne prévoient aucun transfert de souveraineté des Etats nationaux
- Gouvernements nationaux, même pro-européens, ne peuvent pas agir pour l'intérêt européen, car ils n'acceptent aucune amputation de certaines de leurs prérogatives souveraines
- Besoin d'une représentation du Peuple européen pour l'établissement de lois communes
- Nécessité d'une Constituante européenne pour la rédaction d'une Constitution européenne
- Organisation en 1957 d'un Congrès du Peuple européen, élu par les citoyens européens pour revendiquer un pouvoir constituant

-> **Les fédéralistes constituants ou constitutionnalistes, réunis au sein de l'Union européenne des fédéralistes, qui devient en 1959 le Mouvement fédéraliste européen**

Les fédéralistes face aux traités de Rome



Le Parlement européen, une assemblée constituante ?

Corpus : Lire les textes 25 à 27

Observations

Texte 25 :

- Un Parlement européen élu au suffrage universel représente la volonté européenne des citoyens de l'Europe. Il dispose de la légitimité suffisante pour représenter l'intérêt général européen.
- Le Parlement européen nouvellement élu doit engager une épreuve de force : Forcer à accélérer l'intégration européenne, lutte pour la conquête des droits civils européens.
- Le Parlement européen doit définir les compétences à exercer en commun et contrôler le gouvernement européen
- C'est une « Assemblée constituante permanente »

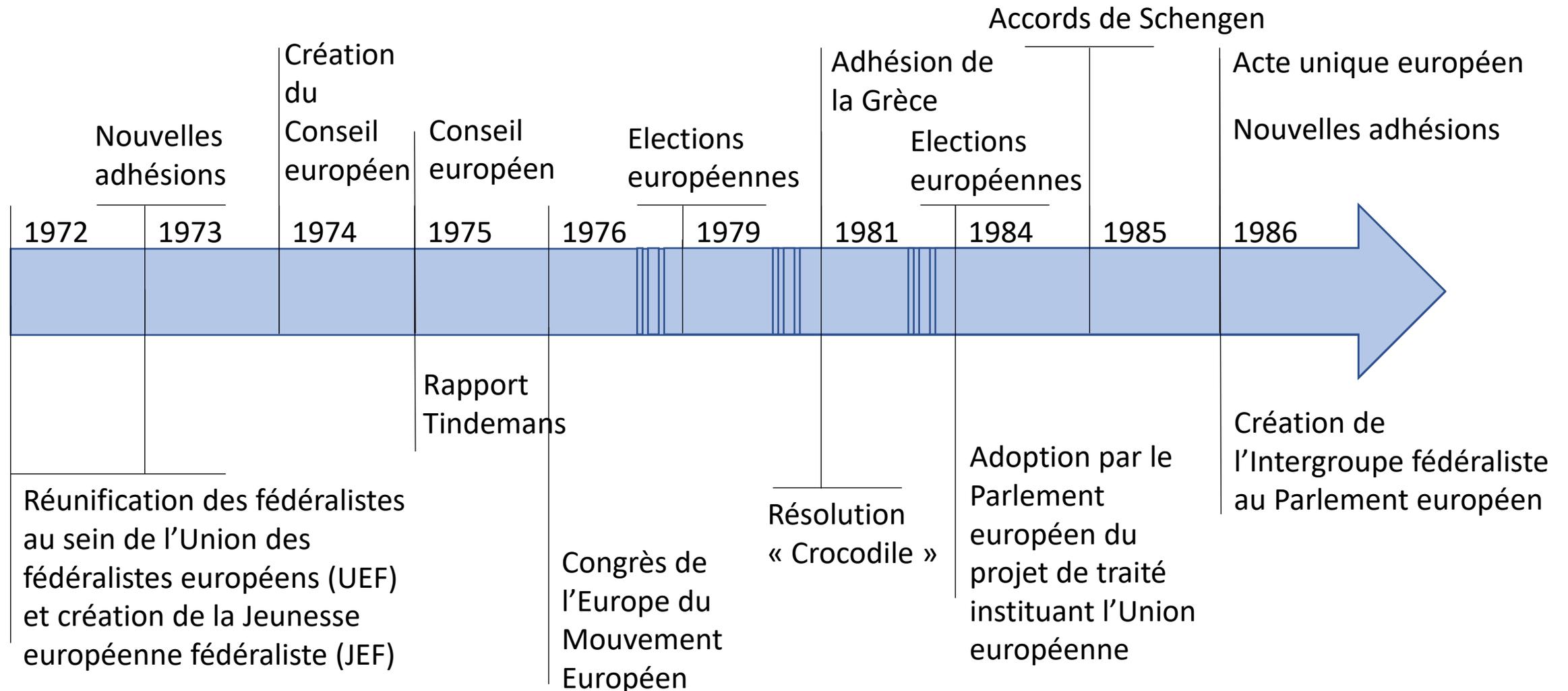
Texte 26 :

- Un Parlement européen élu au suffrage universel direct ne sert à rien s'il ne se bat pas pour plus de prérogatives. Ne sert à rien s'il ne s'octroie pas des pouvoirs constituants.

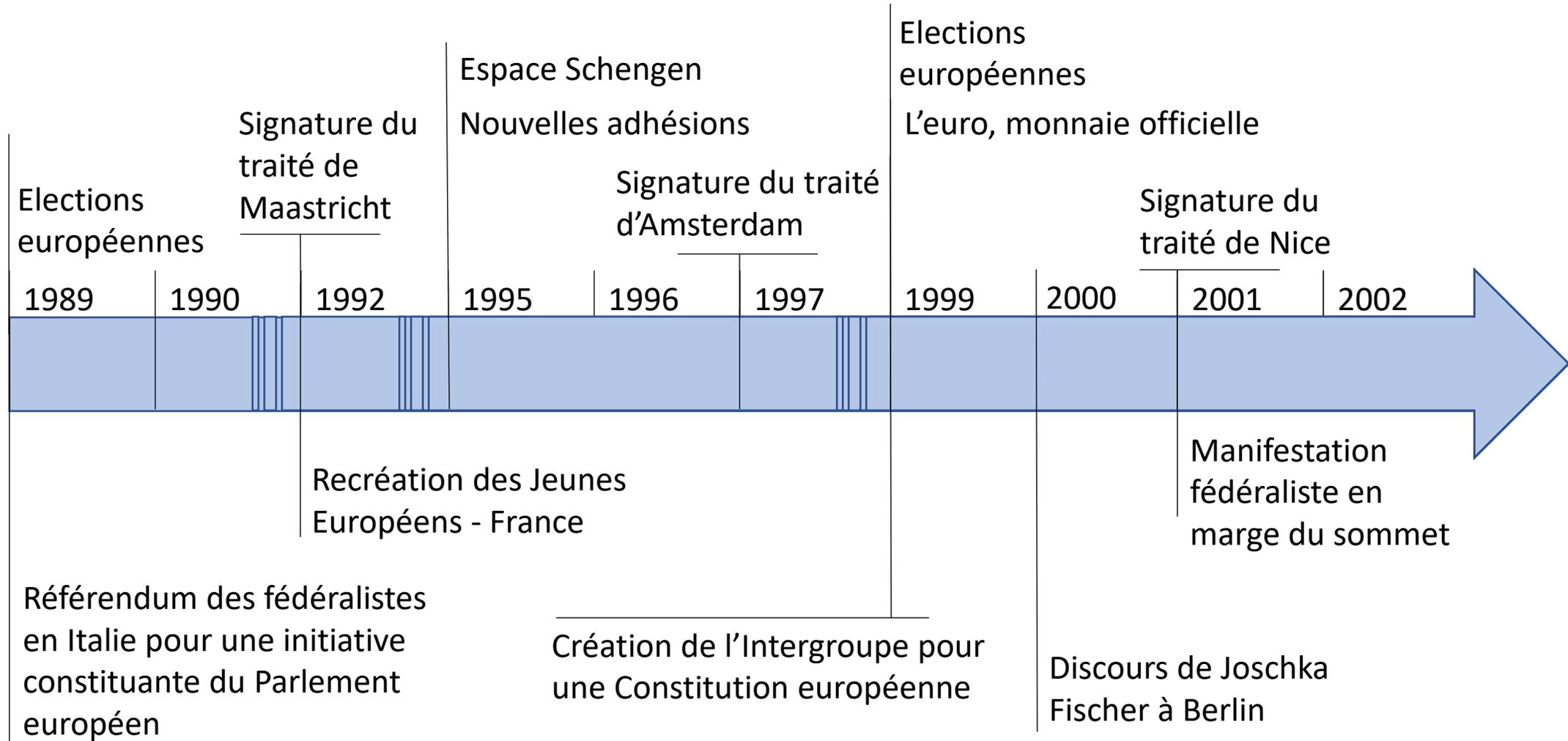
Texte 27 :

- Discours de Spinelli en faveur d'une résolution pour la rédaction par le Parlement européen d'un projet de traité pour la réforme des institutions.
- Epreuve de force du Parlement européen, légitime démocratiquement pour s'octroyer ce pouvoir constituant.
- Un projet de traité qui sera directement transmis aux organismes constitutionnels nationaux pour ratification sans Conférence intergouvernementale préalable

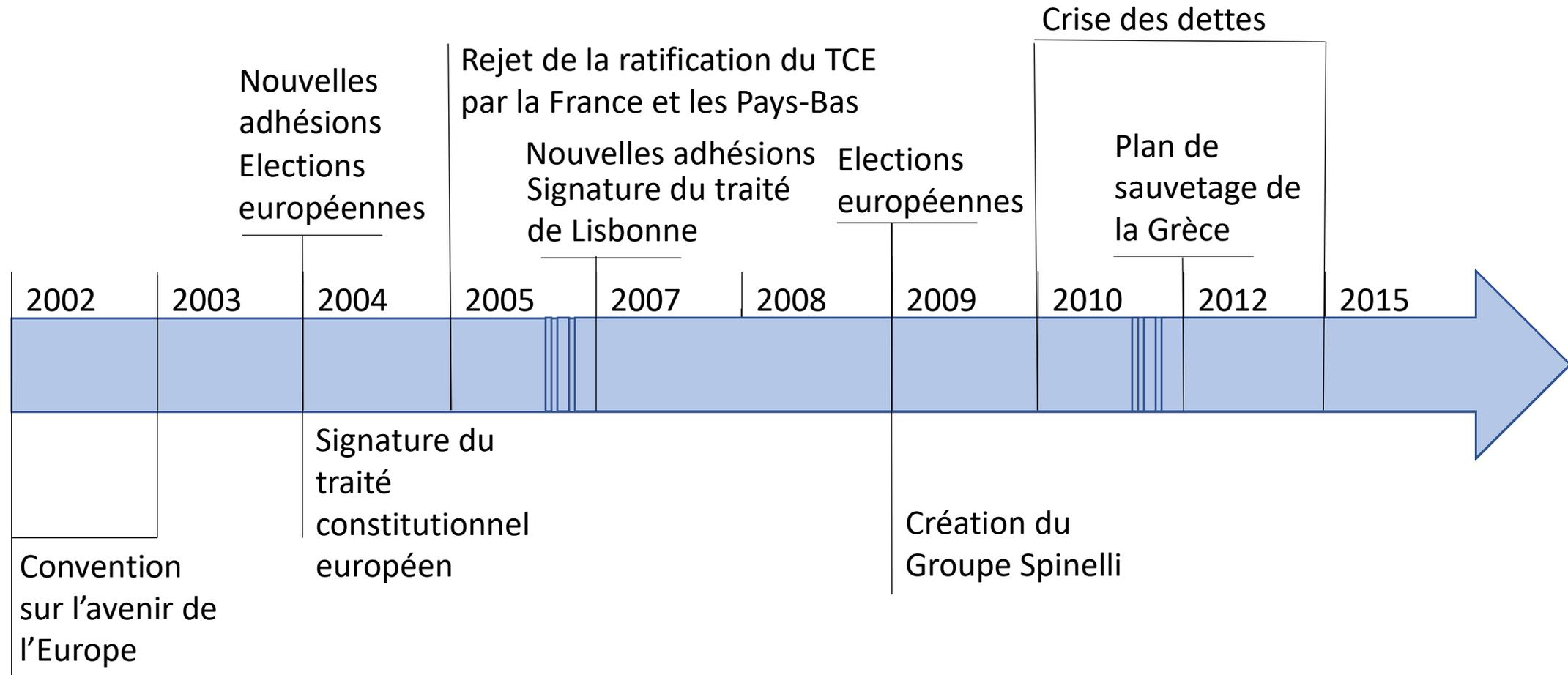
Le Parlement européen, une assemblée constituante ?



Après l'Acte unique européen



L'échec du traité constitutionnel et la crise des dettes souveraines



Bibliographie indicative

- BILLON, J.-F. et al. (eds), *Les fédéralistes en Europe des années 1930 à la fondation de l'Union européenne des fédéralistes*, Lyon, Presse fédéraliste, 2018 (Textes fédéralistes).
- BOSCO, ANDREA, *The Federal Idea | The History of Federalism from the Enlightenment to 1945*, vol. 1, London, Lothian Foundation Press, 1991.
- BOSCO, ANDREA, *The Federal Idea | The History of Federalism Since 1945*, vol. 2, London, Lothian Foundation Press, 1992.
- CORBETT, R., *The European Parliament's role in closer EU integration*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Palgrave, 1998.
- HABERMAS, J., *La constitution de l'Europe*, Paris, Gallimard, 2012.
- SPINELLI, A. et ROSSI, E., *Le Manifeste de Ventotene : Pour une Europe libre et unie*, Lyon, Presse fédéraliste, 2017 (1941) (Textes fédéralistes).
- SPINELLI, A., *Manifeste des fédéralistes européens*, Lyon, Presse fédéraliste, 2012 (1957) (Textes fédéralistes).

Se référer aux textes du corpus documentaire.